

le tact étonnant dont il savait faire preuve dans l'exercice de ses devoirs ; j'ajouterais encore ceci : en plusieurs circonstances, j'eus le devoir de conférer avec lord Herschell à titre de lord de la Chancellerie, fauteuvement à plusieurs affaires, notamment deux questions importantes dont l'une se rattachait à la représentation du Canada au comité judiciaire du Conseil privé, et l'autre à l'admission des garanties des gouvernements coloniaux pour placement dans les fonds de fidéicommiss ; et dans ces différentes circonstances, j'ai trouvé en lord Herschell non seulement un homme excessivement aimable, courtois, mais en outre, disposé à faire tout en son pouvoir pour avancer les intérêts des colonies. J'ai donc cru de mon devoir, dans les circonstances actuelles, d'apporter mon humble tribut à la mémoire de ce grand homme, et d'exprimer mon profond regret de la perte que l'Empire et le Canada ont éprouvée dans sa mort prématurée.

Le proposeur de l'adresse nous a dit que pendant six mois, nous avions attendu avec patience le résultat des travaux de la commission internationale ; toutefois, je crains fort qu'il ne me faille déterminer le sens de cette expression ; car, si je ne me trompe, je crois être l'interprète des sentiments des deux côtés de la Chambre et de l'immense majorité du peuple canadien, en disant que nous avons attendu le résultat de cette conférence avec une vive impatience. En tant que j'en puis juger, d'après ce qui a été publié par la presse, laquelle a constitué la seule voie de communication à laquelle nous ayons eu accès, pendant ces six mois interminables, le peuple canadien s'est trouvé dans la plus malheureuse des situations, celle d'humbles suppliants aux pieds du peuple américain.

Nos représentants demandaient comme une faveur ce que nous devrions exiger comme un droit. Et, M. l'Orateur, en demandant nos droits nous avons lieu d'attendre une réponse empressée et courtoise de la part des Etats-Unis. Je ne crois pas qu'il soit probable que les intérêts de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis reprennent leurs anciennes conditions ; non que, étant donné l'expérience des derniers six mois, nous puissions attendre en espérant quoi que ce soit en fait de générosité ou de franchise de la part des Etats-Unis, mais je crois que le peuple des Etats-Unis ayant fait dans son système de gouvernement des changements tels que les intérêts de la Grande-Bretagne et ceux des Etats-Unis seront souvent identiques, cela aura pour effet de rapprocher les deux pays plus qu'aucune autre circonstance n'aurait pu le faire. Mais je dois dire que, pour ma part, nonobstant la ligne de conduite suivie par l'Angleterre à une période très critique de la carrière de cette grande république, je désespère absolument de voir nos voisins suffisamment influencés par cette raison pour accorder à l'avenir, au peuple du Canada,

Sir CHARLES TUPPER.

une considération plus favorable que celle qu'ils nous ont accordée dans le passé.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

Sir CHARLES TUPPER : M. l'Orateur, je regrette l'absence du premier ministre.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Le premier ministre sera ici dans un instant, je l'ai envoyé chercher.

Sir CHARLES TUPPER : Je regrette son absence, parce que j'en suis arrivé à une partie de mes remarques qu'il serait fort à désirer qu'il entendit. J'ai parlé de l'échec des négociations et du fait qu'après six mois d'attente impatiente du résultat, nous avons appris que la commission s'était ajournée au 2 août prochain. Je ne puis m'empêcher d'exprimer mon profond regret que cet ajournement se soit produit. Je crois que les représentants du Canada, par considération pour leur pays, par considération pour les grands intérêts à eux confiés par Sa Majesté en cette circonstance, auraient dû refuser tout ajournement. Sans doute, nous sommes tenus d'accepter la déclaration officielle faite par le chef de la commission représentant les Etats-Unis et par le premier ministre du Canada pour lord Herschell qui, malheureusement, a été empêché par la maladie d'être présent ; mais lorsque les raisons ont été dévoilées, lorsque la position a été définie devant le pays, telle qu'officiellement déclarée par le document officiel autorisé par M. Fairbanks d'une part et par sir Wilfrid Laurier d'autre part, je n'ai pu m'empêcher de songer qu'une erreur sérieuse avait été commise par les représentants de la Couronne. En vue du fait que les Etats-Unis d'Amérique ont adopté une ligne de conduite que l'honorable proposeur de l'adresse a aujourd'hui, en cette Chambre, en sa qualité d'interprète de l'exécutif, qualifié de conduite déshonorante, de conduite contraire à l'esprit qui doit présider aux relations internationales ; je suis d'avis que les intérêts du Canada exigeaient, non qu'il y eût ajournement jusqu'au 2 août, mais qu'il y eût suspension de ces négociations. Je regrette qu'une pareille mesure fût devenue nécessaire, mais lorsqu'un grand pays comme les Etats-Unis d'Amérique prend une attitude qui force le proposeur de l'adresse à la qualification de conduite déshonorante, je ne puis m'empêcher de dire que je regrette beaucoup qu'il ait été question d'ajournement. Je ne crois pas pour ma part que les représentants de Sa Majesté aient l'intention de se réunir le 2 août prochain. Je ne crois pas que les honorables ministres s'attendent à ce qu'il y ait réunion le 2 août prochain. Pourquoi se réunirait-on ? L'honorable député de Prince-est déclare—je ne sais sur la foi de quelle autorité—qu'on en était presque arrivé à une